

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE APRES UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL A USAGE DE BAR/RESTAURATION RAPIDE SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET**

Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

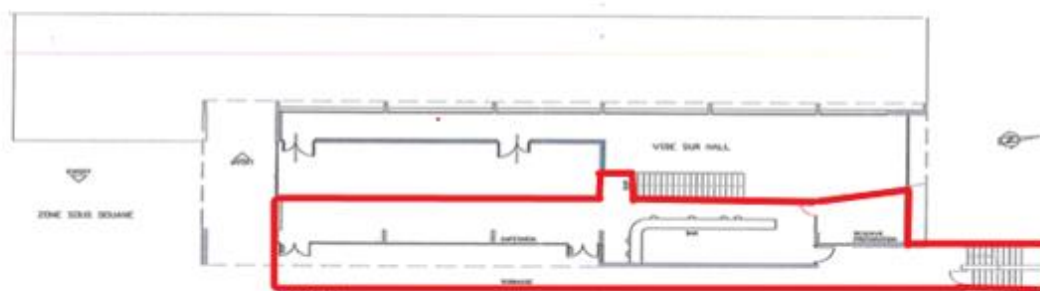
**Gestionnaire du port : SPL des ports de la Manche, port de Barneville-Carteret,**

Manifestation d'intérêt spontanée : La SPL des ports de la Manche a reçu une manifestation d'intérêt de la part d'une entreprise souhaitant occuper des locaux commerciaux à usage de bar/restaurant sur le domaine public maritime

Localisation : Port de Barneville-Carteret – Gare maritime – dans la limite de la zone indiquée en jaune.



Descriptif : surface du local commercial de 233 m<sup>2</sup> dont 71.5 m<sup>2</sup> de terrasse extérieure - (plan)



Conditions particulières d'occupation : Compte tenu de sa localisation, l'occupation et l'activité envisagées devront être compatibles avec les contraintes liées à l'activité du port et l'accessibilité du local.

Durée d'occupation envisagée : de 5 ans à 15 ans selon le projet

Autorisation accordée sous forme d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par la SPL des ports de la Manche

Redevance domaniale : redevance fixe de 2 000 €HT/an et part variable en fonction du chiffre d'affaires et des investissements réalisés par l'occupant.

Disponibilité du local commercial : à compter du 01/01/2023.

Modalités de la manifestation d'intérêt : La SPL des ports de la Manche invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du bureau du port de Barneville-Carteret.

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Monsieur Pierrick LEDARD, maître du port (02 33 04 70 84)

**Date limite de remise d'une offre : avant le 21 octobre 2022 à 16H00**

Adresse de contact : [pierrick.ledard@ports-manche.fr](mailto:pierrick.ledard@ports-manche.fr)

Date de mise en ligne sur le site internet de la SPL des ports de la Manche et d'affichage au Bureau du port de Barneville-Carteret ainsi qu'à la gare maritime de Barneville-Carteret : 26 septembre 2022